

TRESORS DE NOS COMMUNES

Exposition présentée aux Archives
départementales de l'Aude du
29 mars au 15 juin 2012



hniczefim tar





Le Conseil Municipal
 Vu la demande faite par le sieur Guichon Auguste
 sur l'expose fait par M. le Maire,
 apres avoir deliberé entre l'avis qu'il doit
 être maintenu dans ses foyers, a titre de dotation
 de famille.

Ainsi fait et deliberé a Soupraigne le
 jour, mois et an sus dits et ont signé les membres
 présents

Le Maire J. Anarand Delo Guichon
 Le Secrétaire E. Olivier Leveillé Rivier



1^{re} Convocation

Convocation du Conseil Municipal

Du vingt quatre^{me} mil huit cent quatre vingt
 deux. Convocation du Conseil Municipal de la Commune
 de Soupraigne, a été adressé individuellement
 a chaque Conseiller pour la tenue de
 la Session ordinaire de Mai ouverte depuis



REGISTRE

DES DELIBERATIONS
QVY SERONT PRIZE S
TANT ES CONSEILS
GENERAUX ET PARTICV
LIERS TENVS DANS LA
MAISON CONSULAIRE DE
LA PRESENT VILLE DE
CARCASSONNE QVE ELE
CTIONS DES CONSVLS
DICELLE COMMANSENT
LE DIXNEVFIE S ME AVRIL

*MIL SIX CENTS
TRENTE
SIX*



Luy & luy et le vif
Jus force baptisado
de 20 filo de gha
arruffat g'fil painij
mouff' martinij
maximo de la 20 p'ante

J'uy de 20 g'gmes
force baptisado g'ntalmo
filo de anthony rayzo j'au
p'ainij mouff' martinij
maximo g'ntalmo
filo de j'ouy rayzo

J'uy de 20 g'f'elores
force baptisat
frances fil
de l'ame milij
p'ainij mouff' martinij
maximo
de l'ame de j'ouy de
J'ha de la 20

J'uy de la 20
force baptisado
filo de anthony g'ob
p'ainij Jaques
maximo g'abel
mouff' de la 20
2206

J'uy de 20 g'f'elores
force baptisado
filo de anthony g'ob
p'ainij Jaques
maximo g'abel
mouff' de la 20
2206

J'uy de 20 g'f'elores
force baptisado
filo de anthony g'ob
p'ainij Jaques
maximo g'abel
mouff' de la 20
2206

Le d'ant de may force
baptisat g'ntalmo fil de
J'ha arruffat painij g'
maximo de la 20
J'ha fagies

Le d'ant de may force
baptisat g'ntalmo fil de
J'ha arruffat painij g'
maximo de la 20
J'ha fagies

~~J'uy de 20 g'f'elores
force baptisado
filo de anthony g'ob
p'ainij Jaques
maximo g'abel
mouff' de la 20
2206~~

premier feuillet



Le present *Registre* Contenance
 d'une feuillet de papier timbre pour
 y faire les declarations de mariage
 rehabilitation de mariage, naissances
 et sepultures de ceux qui se font par
 profession de la religion Catholique
 de la seigneurie de la Roche sur
 L'ordonnance de l'Edict du Roy du mois
 de Mars 1787. Enregistré au Parlement
 le 23^e fevrier dernier et la presente
 seigneurie le 8. mars suivant
 Contient parraque par nous
 Pierre de Cayella Conseiller du Roy
 Lieutenant principal de la dite
 seigneurie de la Roche sur
 L'ord. la presente a l'annee 1788
 Cayella Lt. p.

Soit mil sept cent quatre vingt huit
 Et le vingt neuf avril, avant midy

du sans fin...
arrêté...
et...
M...
ils...
par...
app...

L
D
P

N^o. 80.

Protair
Etienne Marc Daniel
Py
Marguerite Justin

Le mariage ci-cordé...
no...
ou...
18...
M...
M...

quarante deux ans, Louis Denis, cordonnier, âgé de
vingt-dix ans, Jean Lasse, typographe, âgé de cinquante
ans et Jules Denis, employé, âgé de quarante quatre
ans, non parents d'époux, domiciliés à Carcassonne,
lesquels, après lecture faite du présent acte, l'ont signé avec
nous; les parties contractantes, requies de signer ont dit
et déclaré. *Tout se passe par*

Louis Denis
Jules Denis

L'an mil huit cent soixante-dix-huit et le dix-sept
juin, à huit heures et demie du soir, par devant nous
Joseph Cissiere, adjoint au Maire de la ville de
Carcassonne, Aude, Délégué pour remplir les fonctions
d'officier de l'état civil, dans une des salles de notre hôtel
de ville, ont comparu: Messieurs Etienne Marc Daniel
Protair, sans chef de gare, né à Lavaur et Sauvans, Aude,
le vingt-un avril mil huit cent cinquante-un, domicilié
à Narbonne, veuf de Louise Corinne Guigouis, sans
profession, décédée à Metz, Hérault, le dix-neuf avril mil
huit cent soixante-quinze, fils légitime majeur de
Gervais Protair, plâtrier, et de Raymonde Cambon,
sans profession, domiciliés à Carcassonne, faubourg de Saint-
vingt-neuf, ici présents et consentant, d'une part; et
Madame Marguerite Justin Py, sans profession,
née à Carcassonne le dix Mai mil huit cent cinquante-
cinq, domiciliée avec ses parents, rue Du marché sainte

Engagé à Carcassonne Co
Toujours 1869, fo 67, c. 3. Py
L'on s'obst - amission de...
le... au... d'ordre signo

vingt-neuf, veuf de Gustave Beauville, peintre au Diépre...
d'ici à Carcassonne le vingt-sept Décembre mil huit
cent soixante-seize, fille légitime majeure de Guillaume
Py, négociant, et de Marie Anne Bonnet, sans
profession, ici présents et consentant, d'autre part; les
quels, après avoir remis pour être annexé au présent
le extrait de acte qui constatent la naissance et l'âge
ci-dessus relatés, nous ont requis de procéder à la
célébration de mariage entre eux projets et dont la
publication ont été faite devant la principale porte
d'entrée de l'Hôtel de ville de cette commune le
dimanche dix-neuf et vingt-dix mai dernier, à midi
et devant celle de la Mairie de Narbonne le deux et
neuf juin courant, aussi à midi. Aucune opposition
au dit mariage ne nous ayant été notifiée nous plus,
qu'en Mairie de Narbonne, ainsi qu'il résulte du
Certificat qu'il a délivré le trois de ce mois et qui nous
a été remis légalisé pour être annexé à l'un des minutes
du présent, faisant droit à leur requête, après avoir
donné lecture des pièces ci-dessus mentionnées et du
chapitre des du titre du code civil, intitulé: Du
mariage, après avoir reçu des futurs époux la
déclaration qu'ils n'ont point passé de contrat de
mariage, nous avons demandé au futur époux et à
la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari
et pour femme. Chacun d'eux ayant répondu affirmatif
et affirmativement, nous déclarons, au nom de la
loi, que Messieurs Etienne Marc Daniel Protair et
Madame Marguerite Justin Py sont unis par le
mariage. De tout ce fait publiquement, avons dressé

des électeurs Communaux les plus imposés.

N.º	Noms, Prénoms, surnoms	Profession	Mont. des Propriétés	Mont. des Contributions	Mont. des Impôts
1	Aréas, Jean	Propriétaire	251 12		
2	Aréas, Jean-Baptiste		249 66		
3	Aréas, Jean		246 66		
4	Aréas, Jean		244 66		
5	Aréas, Jean		242 66		
6	Aréas, Jean		240 66		
7	Aréas, Jean		238 66		
8	Aréas, Jean		236 66		
9	Aréas, Jean		234 66		
10	Aréas, Jean		232 66		
11	Aréas, Jean		230 66		
12	Aréas, Jean		228 66		
13	Aréas, Jean		226 66		
14	Aréas, Jean		224 66		
15	Aréas, Jean		222 66		
16	Aréas, Jean		220 66		
17	Aréas, Jean		218 66		
18	Aréas, Jean		216 66		
19	Aréas, Jean		214 66		
20	Aréas, Jean		212 66		
21	Aréas, Jean		210 66		
22	Aréas, Jean		208 66		
23	Aréas, Jean		206 66		
24	Aréas, Jean		204 66		
25	Aréas, Jean		202 66		
26	Aréas, Jean		200 66		
27	Aréas, Jean		198 66		
28	Aréas, Jean		196 66		
29	Aréas, Jean		194 66		
30	Aréas, Jean		192 66		
31	Aréas, Jean		190 66		
32	Aréas, Jean		188 66		
33	Aréas, Jean		186 66		
34	Aréas, Jean		184 66		
35	Aréas, Jean		182 66		
36	Aréas, Jean		180 66		
37	Aréas, Jean		178 66		
38	Aréas, Jean		176 66		
39	Aréas, Jean		174 66		
40	Aréas, Jean		172 66		
41	Aréas, Jean		170 66		
42	Aréas, Jean		168 66		
43	Aréas, Jean		166 66		
44	Aréas, Jean		164 66		
45	Aréas, Jean		162 66		
46	Aréas, Jean		160 66		
47	Aréas, Jean		158 66		
48	Aréas, Jean		156 66		
49	Aréas, Jean		154 66		
50	Aréas, Jean		152 66		
51	Aréas, Jean		150 66		
52	Aréas, Jean		148 66		
53	Aréas, Jean		146 66		
54	Aréas, Jean		144 66		
55	Aréas, Jean		142 66		
56	Aréas, Jean		140 66		
57	Aréas, Jean		138 66		
58	Aréas, Jean		136 66		
59	Aréas, Jean		134 66		
60	Aréas, Jean		132 66		
61	Aréas, Jean		130 66		
62	Aréas, Jean		128 66		
63	Aréas, Jean		126 66		
64	Aréas, Jean		124 66		
65	Aréas, Jean		122 66		
66	Aréas, Jean		120 66		
67	Aréas, Jean		118 66		
68	Aréas, Jean		116 66		
69	Aréas, Jean		114 66		
70	Aréas, Jean		112 66		
71	Aréas, Jean		110 66		
72	Aréas, Jean		108 66		
73	Aréas, Jean		106 66		
74	Aréas, Jean		104 66		
75	Aréas, Jean		102 66		
76	Aréas, Jean		100 66		
77	Aréas, Jean		98 66		
78	Aréas, Jean		96 66		
79	Aréas, Jean		94 66		
80	Aréas, Jean		92 66		
81	Aréas, Jean		90 66		
82	Aréas, Jean		88 66		
83	Aréas, Jean		86 66		
84	Aréas, Jean		84 66		
85	Aréas, Jean		82 66		
86	Aréas, Jean		80 66		
87	Aréas, Jean		78 66		
88	Aréas, Jean		76 66		
89	Aréas, Jean		74 66		
90	Aréas, Jean		72 66		
91	Aréas, Jean		70 66		
92	Aréas, Jean		68 66		
93	Aréas, Jean		66 66		
94	Aréas, Jean		64 66		
95	Aréas, Jean		62 66		
96	Aréas, Jean		60 66		
97	Aréas, Jean		58 66		
98	Aréas, Jean		56 66		
99	Aréas, Jean		54 66		
100	Aréas, Jean		52 66		

Le Maire de la Commune de Montoliou, les électeurs les plus imposés, à cet effet, par le Maire de la Commune de Montoliou, le 20 Mars 1860.

M. de S. Aréas le 20 Mars 1860.



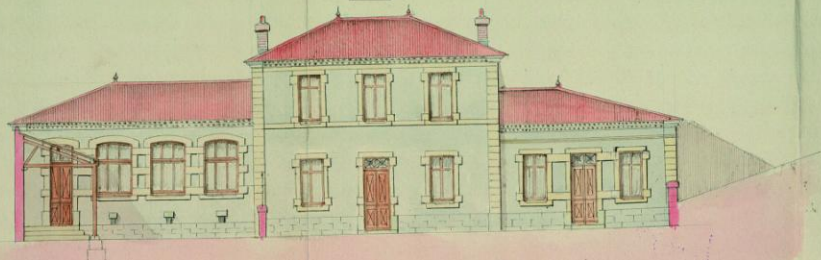
LISTE ÉLECTORALE de la Commune de Montoliou. POUR 1860.

N.º	NOMS ET PRÉNOMS des ELECTEURS.	AGE.	DOMICILE.	COLONNE destinée à recevoir l'arrangement des scrutateurs au moment du vote.	OBSERVATIONS.
1	Albert Jean-Pierre	33 ans	Montoliou		
2	Albert André-Joseph	44	id		
3	Abrial Jacques, laboureur	55	Arzens		
4	Abrial Jacques id	24	id		
5	Abrial Baptiste, marchand	62	Montoliou		
6	Amen Gabriel, plâtrier	48	id		
7	Amiel Guillaume, journalier	74	id		
8	Amiel Pierre fils	37	id		
9	Amiel Pierre, marchand	23	id		
10	Amiel Joseph, marchand	58	au moulin de Grand		
11	Amiel Jean-Pierre	44	Montoliou		
12	Amiel Étienne, marchand	52	id		
13	Amiel Jean, id	58	id		
14	Amiel Philippe, vigneron	34	id		
15	Amiel Jean, aîné, id	54	id		
16	Amiel Pierre, boucher	34	id		
17	Arbaud Jean, proprié	60	Castelnau		
18	Arbaud Antoine, vigneron	64	Montoliou		
19	Arbaud André, fils aîné	40	id		
20	Arbaud Baptiste, id	30	id		
21	Arbaud Pierre, grand capit	51	id		
22	Arbaud Antoine, vigneron	40	id		
23	Arbaud Paul, charpentier	45	id		
24	Arbaud Pierre, vigneron	34	id		
25	Arbaud Joseph, charpentier	29	id		
26	Arbaud Laurent	45	id		
27	Arbaud Antoine, vigneron	38	id		
28	Arbaud Pierre, vigneron	32	id		
29	Arbaud Pierre, vigneron	52	id		
30	Arbaud François, vigneron	56	id		
31	Arbaud Étienne, vigneron	31	id		
32	Arbaud Pierre, vigneron	40	id		
33	Arbaud Pierre	39	id		
34	Arbaud Jean	36	id		
35	Arbaud Barthélemy	44	Montoliou		
36	Arbaud Louis	65	id		

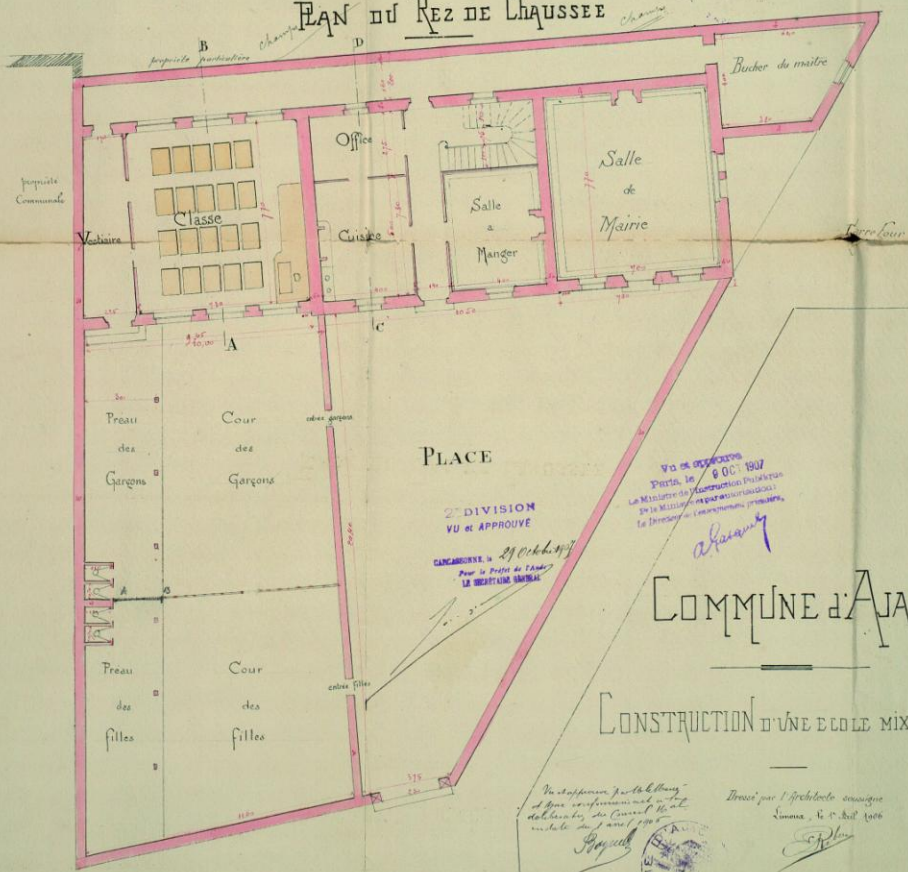




FACADE PRINCIPALE



PLAN DU REZ DE CHAUSSEE



PLACE

2^e DIVISION
VU ET APPROUVE
CANCARDIERE & C^{ie} ARCHITECTES
Pour le Projet de l'édifice
LE HOSPITALIER MARITIME

VU ET APPROUVE
Paris, le 8 OCT 1907
Le Ministre de l'Instruction Publique
de la Culture et des Beaux-Arts
Le Directeur de l'enseignement primaire

Alary

COMMUNE d'AJAC

CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE MIXTE

Vo us soussigné, par le Maire
et deux conseillers municipaux
délègués des Communes d'AJAC
au vote du 20 mai 1907

Travaux par l'architecte soussigné
Ajaccio, le 1^{er} Août 1907





Merci de votre attention